



litige meuble cuisine équipé logement nonmeublé

Par **rgremi**, le **11/01/2021** à **18:37**

bonjour,

je loue un logement nu depuis le 02/12/2020. la cuisine est équipé mais le contrat ne le précise pas et les meubles et électroménagé ne sont pas pris en compte dans l'état des lieux. le contrat précise uniquement "les meubles et électroménagé sont laissé a titre gratuit".

à mon arrivé, le frigo ne fonctionnait pas. j ai eu l'accord du bailleur pour retirer l ancien et j'en ai racheté un a mes frais. doit il prendre en charge le cout du nouveau frigo ou est ce a moi de le payer?

de plus, il me reclame 200 euros pour le four qui etait la a mon arrivé sous peine de venir me le reprendre. en a t il le droit ?

merci d'avance pour votre réponse.